

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 juin 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-06-482 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 juin 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y déplaçant le point 3.2 au point 3.3, en y ajoutant les points suivants;

- 3.2 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2018
- 15.5 Procès-verbal de correction / Résolution 17-12-1111 / Dérogation mineure / 417 à 419, avenue Saint-Charles / Cases de stationnement et aire de stationnement / Lot 1 675 415 / Zone C2-258 / CCU n° 17-11-187

et en y retirant le point suivant :

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1605.12 / Assurance chantier – Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 21 mai 2019 et séance extraordinaire du 27 mai 2019

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2019
- 3.2 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2018
- 3.3 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.6 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Tournoi de golf 2019 / Commandite
- 4.7 Ville de L'île-Perrot / Souper du maire 2019 / Commandite

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1784 / Acquisition du lot 3 285 778

- 5.2 Ministère de la Culture et des Communications / Règlement n° 1765 / Identification de M. Paul Gérin-Lajoie à titre de personnage historique décédé / Autorisation de diffusion
 - 5.3 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 6 170 107 / Autorisation de signature
 - 5.4 Règlement hors cour / Usine de filtration / Ozonateurs / Dossier Cour supérieure 500-17-090060-156 / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 mai 2019
 - 6.2 Dépôt du rapport financier et des rapports de l’auditeur indépendant pour l’exercice financier 2018
- 7. Ressources humaines**
- 7.2 Mouvement de main-d’œuvre
 - 7.3 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 16 avril 2019
 - 7.4 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Horticulture et foresterie urbaine
 - 7.5 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Gestion des contrats
 - 7.6 Service des travaux publics / Démission / Agente de bureau 2
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
- 10.1 Financement supplémentaire / Programme d’accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 11. Culture et vie communautaire**
- 11.1 Festival Artefact / Édition 2019 / Entente de service et collaboration / Autorisation de signature
- 12. Protection publique**
- 12.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-29 / Fourniture d’un véhicule – Ford Explorer hybride type « police interceptor »
- 13. Travaux publics**
- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d’offres n° 401-110-19-30 / Fourniture et installation de gazon en plaque
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d’offres n° 401-110-19-34 / Fourniture et installation d’abris solaires
 - 13.3 Circulation / Ajout de panneaux de signalisation / Avenue Saint-Charles / Demande au MTQ
 - 13.4 Octroi de contrat / 401-120-19-07 / Réparation d’urgence d’un bris d’aqueduc sur le boulevard Harwood
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d’offres n° 401-110-18-59 / Entrepreneur général / Aménagement de l’intersection de la montée de la Côte-Double et de la route De Lotbinière / Règlement n° 1737
 - 15.2 Ordre de changement n° 3 / Appel d’offres n° 401-110-18-R1752.07 / Entrepreneur général / Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux / Règlement n° 1752
 - 15.3 Permission de passage sous l’emprise ferroviaire / Réseau de transport métropolitain / Installation d’une conduite d’aqueduc dans une gaine souterraine au point milliaire 1,46 / Autorisation de signature

- 15.4 Conventions de services professionnels / Finalistes / Projet de construction du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Concours d'architecture pluridisciplinaire / Autorisation de signature
- 15.5 Entente / Réseau de transport métropolitain / Entretien, réparations, remplacement et modifications futures d'un pont d'étagement au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O / Rues des Asters et des Muguets/ Autorisation de signature

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 mai 2019
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 mai 2019
- 16.3 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52
- 16.4 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 / Boulevard de la Gare et rue Boileau / Hauteur minimale des bâtiments principaux / Lots 4 418 875 et 5 629 332 / Zone H5-305 / CCU n° 19-05-53
- 16.9 Dérogation mineure / 341, rue Marie-Curie / Rapport bâti-terrain / Lot 1 674 041 / Zone I2-128 / CCU n° 19-05-58
- 16.11 Dérogation mineure / 3200, boulevard de la Gare / Marge arrière et revêtement mural extérieur / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 19-05-60
- 16.13 Dérogation mineure / 3128, boulevard de la Gare / Localisation d'une enseigne / Lot 4 365 809 / Zone C3-357 / CCU n° 19-05-62
- 16.16 Dérogation mineure / 176, rue de l'Hôtel-de-Ville / Escalier extérieur en cour avant / Lot 1 546 220 / Zone H3-529 / CCU n° 19-05-65
- 16.18 Dérogation mineure / 3210, boulevard de la Gare, local 210 / Section de deux enseignes aux murs / Lot 4 325 304 / Zone C3-353 / CCU n° 19-05-67
- 16.23 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 18, rue Montgomery / Lot 1 830 265

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption de second projet / Règlement n° 1778 / Agriculture urbaine
- 18.2 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1711-01 / Somme exigible / Demande de révision / Inscription foncière
- 18.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1786 / Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-06-483 Adoption des procès-verbaux

Il est
 PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 21 mai 2019;
- séance extraordinaire du 27 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-06-484 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2019

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 27 mai 2019 et il en résume les décisions prises.

19-06-485 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2018

Présentation du rapport financier par le trésorier M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, et M^{me} Jocelyne Poirier, CPA auditrice, CA.

19-06-486 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-06-487 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Tournoi de golf 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion peuvent bénéficier des services et du soutien offerts par le Centre;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 17 septembre 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-488 Ville de L'Île-Perrot / Souper du maire 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper du maire de la Ville de L'Île-Perrot dont les profits seront remis aux jeunes de la communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot participe aux activités de financement de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 200 \$ soit versé à la Ville de L'Île-Perrot à titre de commandite dans le cadre du souper du maire qui se tiendra le 14 juin 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-06-489 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement /
Règlement d'emprunt n° 1784 / Acquisition du lot 3 285 778**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 27 au 31 mai 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1784 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition du lot 3 285 778 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 940 550 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1784 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**19-06-490 Ministère de la Culture et des Communications / Règlement n° 1765 /
Identification de M. Paul Gérin-Lajoie à titre de personnage historique
décédé / Autorisation de diffusion**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement n° 1765 identifiant M. Paul Gérin-Lajoie à titre de personnage historique décédé;

CONSIDÉRANT l'inscription de M. Paul Gérin-Lajoie comme personnage historique au Registre du patrimoine culturel et dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de diffusion, formulée par le Registraire du patrimoine culturel du Québec, pour et au nom du ministère de la Culture et des Communications, visant le contenu du Règlement n° 1765;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire d'autorisation de diffusion visant le contenu du Règlement n° 1765 ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**19-06-491 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 6 170 107 /
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande conjointe d'Hydro-Québec et de Bell Canada afin d'établir une servitude pour des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication sur une partie du lot 6 170 107, le tout pour desservir le projet Place Harwood;

CONSIDÉRANT la présence d'infrastructures souterraines, soit d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, sur cette partie de lot;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville autorise l'établissement d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, le tout puisqu'elle chevauche lesdites infrastructures souterraines appartenant à la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada pour des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication sur une partie du lot 6 170 107 ayant une superficie de 8,6 mètres carrés, et ce, conformément au plan préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, daté du 21 mars 2019, sous sa minute 25 130;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge d'Hydro-Québec et Bell Canada.

« ADOPTÉE »

19-06-492 Règlement hors cour / Usine de filtration / Ozonateurs / Dossier Cour supérieure 500-17-090060-156 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le recours judiciaire en dommage et résolution de contrat entrepris par la Ville en août 2015 contre Mabarex inc., Ozocan Corporation, la Compagnie d'assurance Jevco et Intact compagnie d'assurance suite à la fourniture du système d'ozonation à l'usine de filtration dans le cadre de l'appel d'offres n° VAUM1013, pour vices cachés et inexécution de leurs obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT que les défenderesses Mabarex inc. et Ozocan Corporation ont déposé en juillet 2017 une défense et demande reconventionnelle contestant le recours judiciaire et réclamant le paiement de la retenue contractuelle ainsi que le remboursement de dépenses;

CONSIDÉRANT l'intention des parties de régler hors cour le litige faisant l'objet du dossier judiciaire en Cour supérieure portant le numéro 500-17-090060-156, et ce, sans admission de part et d'autre, le tout aux conditions exposées dans la transaction de règlement hors cour;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction de règlement hors cour entre la Ville et Mabarex inc., Ozocan Corporation, la Compagnie d'assurance Jevco et Intact compagnie d'assurance, dans le dossier n° 500-17-090060-156 de la Cour supérieure et tout autre document requis permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur du Service des eaux, le directeur général ainsi que tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer ladite Transaction à compter de sa signature par toutes les parties;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-493 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 mai 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 10 mai 2019 totalisant un montant de 2 507 537,69 \$.

19-06-494 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte du dépôt du rapport financier préparé par le trésorier ainsi que le dépôt des rapports de l'auditeur indépendant préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2018;

QUE le rapport financier 2018 soit publié sur le site Internet de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-06-495 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 22 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-06-496 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 16 avril 2019

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des pompiers tenue le 16 avril 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-06-497 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Horticulture et foresterie urbaine

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-984;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et aires récréatives, datée du 8 mai 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Patrick Legault dans son poste de contremaître – Horticulture et foresterie urbaine;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Legault.

« ADOPTÉE »

19-06-498 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Gestion des contrats

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-1099;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Robert Montpellier, chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, datée du 17 mai 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Rokhiyatou Keïta dans son poste de contremaître – Gestion des contrats;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Keïta.

« ADOPTÉE »

19-06-499 Service des travaux publics / Démission / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Nathalie Thibodeau, agente de bureau 2 au Service des travaux publics, adressée à M. Tommy Thibault, directeur du Service des travaux publics, le 13 mai 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Thibodeau, et ce, à compter du 31 mai 2019;

QUE la Ville remercie M^{me} Thibodeau pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

19-06-500 Financement supplémentaire / Programme d'accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT le Programme d'accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les demandes d'accompagnement augmentent annuellement;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire ne dépassant pas 10 821,88 \$ pour les coûts reliés à l'embauche d'accompagnateurs en vue de répondre aux nouvelles demandes relatives au Programme d'accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés;

QUE le trésorier soit autorisé à payer les factures relatives à ce programme au moment opportun;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-110-00-999	(Budget de recherche et soutien)	10 825 \$
À :	02-590-00-970	(Subventions)	10 825 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-501 Festival Artefact / Édition 2019 / Entente de service et collaboration / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le succès de l'édition 2018 du Festival Artefact à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'accueillir le Festival Artefact pour son édition 2019;

CONSIDÉRANT l'opportunité de collaborer avec l'organisme afin de permettre :

- une programmation musicale gratuite aux festivaliers;
- un volet en art actuel pour une deuxième année consécutive;
- un mandat élargi de celui-ci en lien avec l'approche et la coordination des commerçants locaux sur le site du festival;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de soutenir un dynamisme culturel;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration avec le Festival Artefact;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-60-516	(Évènements)	7 000 \$
À :	02-702-20-447	(Animation (activités gratuites))	7 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-502 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-29 / Fourniture d'un véhicule – Ford Explorer hybride type « police interceptor »

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un véhicule – Ford Explorer hybride type « police interceptor », une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 24 mai 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-29;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour l'achat de véhicules;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'un véhicule – Ford Explorer hybride type « police interceptor » neuf (année 2020), et ce, pour un montant de 58 003,73 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-29;

QUE cette acquisition ainsi que les fournitures et accessoires requis soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-503 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-30 / Fourniture et installation de gazon en plaque

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de gazon en plaque, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 mai 2019 immédiatement après 14 h 30;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Terrassement Théorêt inc., 624, route De Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7T 0H4, pour la fourniture et l'installation de gazon en plaque, et ce, pour un montant de 20 695,50 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-30;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de reconduction pour une autre année;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et installation de gazon en plaque et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-504 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-34 / Fourniture et installation d'abris solaires

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres invitation pour la fourniture et l'installation d'abris solaires, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 mai 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-34;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet (Québec), J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation d'abris solaires, et ce, pour un montant de 55 036,23 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-34;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et installation d'abris solaires et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-505 Circulation / Ajout de panneaux de signalisation / Avenue Saint-Charles / Demande au MTQ

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT que cette recommandation fait suite à la demande de la Sûreté du Québec d'ajouter de la signalisation permettant une meilleure application du Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils n° 1592;

CONSIDÉRANT le croquis de l'emplacement de la signalisation daté du 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le tronçon de l'avenue Saint-Charles où est située cette signalisation est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé au MTQ d'ajouter un panneau de signalisation pour mieux informer les camionneurs sur l'avenue Saint-Charles à l'intersection du chemin Dumberry et pour permettre l'application du Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils n° 1592, conformément à la recommandation du Comité de circulation datée du 20 mars 2019;

« ADOPTÉE »

19-06-506 Octroi de contrat / 401-120-19-07 / Réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur le boulevard Harwood

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une réparation d'urgence sur la conduite de distribution d'eau potable sur le boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Roxboro Excavation inc. pour effectuer les travaux de réparation d'urgence;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 1764 qui précise la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'entretien/réparation de conduites d'aqueduc et d'égout;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté l'offre présentée par Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour la réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur le boulevard Harwood, et ce, pour un montant de 40 027,20 \$, incluant les taxes applicables, basé sur une estimation pour une intervention de dix heures;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services rendus jusqu'au seuil maximal, conformément à l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-233-12-000	(Droits de mutations)	36 600 \$
À :	02-413-00-521	(Entretien réseau d'aqueduc)	36 600 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-507 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-59 / Entrepreneur général / Aménagement de l'intersection de la montée de la Côte-Double et de la route De Lotbinière / Règlement n° 1737

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement de l'intersection de la montée de la Côte-Double et de la route De Lotbinière - appel d'offres n° 401-110-18-59 » totalisant un montant de 2 705,36 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-508 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 / Entrepreneur général / Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux / Règlement n° 1752

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 » totalisant un montant de 19 340 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-509 Permission de passage sous l'emprise ferroviaire / Réseau de transport métropolitain / Installation d'une conduite d'aqueduc dans une gaine souterraine au point milliaire 1,46 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes qui consiste en l'ajout d'une conduite d'aqueduc dans une gaine souterraine;

CONSIDÉRANT que ladite conduite doit traverser l'emprise ferroviaire appartenant au Réseau de transport métropolitain (exo) au point milliaire 1,46 de l'emprise ferroviaire M&O;

CONSIDÉRANT l'entente pour la permission de passage relatif à l'installation d'une conduite d'aqueduc transmise le 27 mai par exo;

CONSIDÉRANT qu'un montant annuel de 221,15 \$ est nécessaire pour le maintien de ladite permission;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite permission;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la permission de passage relatif à l'installation d'une conduite d'aqueduc dans une gaine souterraine au point milliaire 1,46 de l'emprise ferroviaire M&O.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-510 Conventions de services professionnels / Finalistes / Projet de construction du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Concours d'architecture pluridisciplinaire / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le recours à un concours d'architecture pluridisciplinaire dans le cadre du projet de construction d'un pôle municipal sur le lot 4 559 873 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le concours se divise en deux étapes, la première étant la préparation et le dépôt des dossiers de candidatures et la seconde étant la préparation et le dépôt de prestations;

CONSIDÉRANT que la période d'appel de candidatures est close et que la seconde étape du concours sera lancée sous peu;

CONSIDÉRANT que l'identification de quatre finalistes parmi ces candidats s'effectue par un jury;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature des conventions de services professionnels avec ces quatre finalistes pour la préparation de leur prestation respective;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les conventions de services professionnels à intervenir avec les quatre finalistes dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire du pôle municipal de Vaudreuil-Dorion;

QUE les honoraires professionnels relatifs à ces conventions soient financés par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-511 Entente / Réseau de transport métropolitain / Entretien, réparations, remplacement et modifications futures d'un pont d'étagement au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O / Rues des Asters et des Muguets/ Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-265 concernant la construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O;

CONSIDÉRANT que le tunnel piétonnier occupera une partie des lots 1 546 944 et 3 291 359 appartenant à la Ville et une partie du lot 1 870 786 appartenant à exo;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de définir les responsabilités de la Ville et d'exo quant à l'entretien, aux réparations, au remplacement et aux modifications futures du pont d'étagement au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O;

CONSIDÉRANT le projet d'entente transmis le 21 mai 2019 par exo relative à l'entretien, aux réparations, au remplacement et aux modifications futures du pont d'étagement au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à l'entretien, aux réparations, au remplacement et aux modifications futures du pont d'étagement au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O dont le texte sera substantiellement conforme au projet transmis le 21 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-06-512 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 mai 2019

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-06-513 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 mai 2019

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 mai 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 19-05-54	73 et 75, rue Trestler / Rénovations extérieures (toiture et peinture) / Lot 1 546 452 / Zone H1-532
CCU n° 19-05-55	236, rue Meloche / Agrandissement de la résidence / Lot 1 546 756 / Zone H1-839
CCU n° 19-05-56	215, avenue du Club / Réfection du revêtement extérieur et changement de porte / Lot 1 546 480 / Zone H1-525
CCU n° 19-05-57	341, rue Marie-Curie / Agrandissement du bâtiment industriel / Lot 1 674 041 / Zone I2-128
CCU n° 19-05-61	3128, boulevard de la Gare / Enseigne au mur / Lot 4 365 809 / Zone C3-357
CCU n° 19-05-63	24, avenue Saint-Jean-Baptiste / Remplacement du revêtement de la toiture / Lot 1 545 926 / Zone C1-710
CCU n° 19-05-64	59 et 61, rue Brodeur / Remplacement des rampes des galeries en façade / Lot 1 546 463 / Zone H1-525
CCU n° 19-05-66	3210, boulevard de la Gare, local 210 / Cinq enseignes aux murs / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 19-05-68	416, boulevard Harwood / Enseigne au mur / Lot 1 545 500 / Zone H5-725
CCU n° 19-05-69	51, boulevard de la Gare, local 114 / Deux enseignes aux murs et deux enseignes sur poteaux communautaires / Lot 5 397 383 / Zone C3-307
CCU n° 19-05-70	3150, boulevard de la Gare, local 104 / Enseigne au mur / Lot 3 748 578 / Zone C3-356
CCU n° 19-05-71	/ 79 et 81, chemin des Chenaux / Agrandissement et rénovation extérieure de la résidence / Lot 1 676 203 / Zone H1-241

« ADOPTÉE »

19-06-514 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la demande concerne la conversion de l'immeuble pour l'implantation d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-05-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil de retirer la condition portant sur la flexibilité des heures d'ouvertures au public;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

(M. Paul Dumoulin ayant voté contre)

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un usage de type microbrasserie artisanale avec les usages complémentaires et accessoires à cette dernière sur la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles, le tout tel que décrit au document argumentaire produit par le demandeur, et ce, aux conditions suivantes :

- la possibilité d'un agrandissement éventuel au bénéfice de l'espace microbrasserie et non au bénéfice de l'espace restauration et des usages accessoires et complémentaires à ce dernier;
- aucun appareil mécanique ne devra être aménagé sur un mur adjacent à une limite de propriété résidentielle;
- le respect de la capacité d'occupation maximale à 82 personnes, excluant les employés, durant les heures d'ouverture au public, tel qu'identifié au document argumentaire intitulé : « Demande de PPCMOI – Brasserie du Bois Blanc », daté du 6 mai 2019 (page 6);
- le respect des livraisons limitées à une par semaine, effectuées par de petits camions (maximum 26 pieds) entre 8 h et 16 h, telles qu'identifiées au document argumentaire intitulé : « Demande de PPCMOI – Brasserie du Bois Blanc », daté du 6 mai 2019 (page 6);
- l'installation d'une clôture, d'une hauteur minimale de 1,85 mètre, sur la ligne arrière de propriété, telle qu'identifiée au document argumentaire intitulé : « Demande de PPCMOI – Brasserie du Bois Blanc », daté du 6 mai 2019 (pages 6 et 7);
- le dégagement du triangle de visibilité, par le retrait des conifères ceinturant l'enseigne détachée, le tout afin de sécuriser l'intersection;
- l'ajout d'aménagements paysagers dans la cour avant;
- l'exemption de l'obligation de fournir 8 cases de stationnement, en contrepartie d'un paiement de 1 000 \$ par case, en vertu de l'article 2.2.16.1.1.4 du Règlement de zonage n° 1275. Le déficit est établi en divisant les activités se réalisant à l'extérieur des heures d'ouverture au public et celles se réalisant à l'intérieur des heures d'ouverture au public;
- les aménagements intérieurs et extérieurs devront permettre l'accessibilité universelle;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la l'assemblée publique de consultation requise afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet il publie les avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-06-515 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 / Boulevard de la Gare et rue Boileau / Hauteur minimale des bâtiments principaux / Lots 4 418 875 et 5 629 332 / Zone H5-305 / CCU n° 19-05-53

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier la hauteur minimale des bâtiments principaux des terrains adjacents aux rues Boileau et Forbes, situés dans l'aire d'affectation résidentielle de densité élevée du PPU du quartier de la Gare, afin de permettre le traitement de la demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-05-53 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la demande va à l'encontre de la vision et des objectifs du PPU du quartier de la Gare;

CONSIDÉRANT la demande va à l'encontre des principes d'aménagement d'une aire TOD;

CONSIDÉRANT la pertinence de maintenir l'exigence d'une densité plus élevée, considérant le positionnement stratégique du lieu et son fort potentiel de développement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée la demande de modification au Règlement de du plan d'urbanisme n° 1270.

« ADOPTÉE »

19-06-516 Dérogation mineure / 341, rue Marie-Curie / Rapport bâti-terrain / Lot 1 674 041 / Zone I2-128 / CCU n° 19-05-58

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 341, rue Marie-Curie;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-05-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 341, rue Marie-Curie, afin d'autoriser un rapport bâti/terrain de 0,53 en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I2-128 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise un rapport maximal de 0,50, et ce, à la condition de replanter sur le terrain les arbres déplacés et de les remplacer advenant la mort de ces derniers.

« ADOPTÉE »

19-06-517 Dérogation mineure / 3200, boulevard de la Gare / Marge arrière et revêtement mural extérieur / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 19-05-60

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3200, boulevard de la Gare afin :

- d'installer un revêtement mural extérieur en stucco en dérogation à l'article 3.2.125 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;
- d'autoriser une marge arrière de 4,40 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-302 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge arrière de 9 mètres.

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-05-60 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3200, boulevard de la Gare.

« ADOPTÉE »

19-06-518 Dérogation mineure / 3128, boulevard de la Gare / Localisation d'une enseigne / Lot 4 365 809 / Zone C3-357 / CCU n° 19-05-62

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3128, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-05-62 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3128, boulevard de la Gare, afin d'autoriser une enseigne sur le dessus de la marquise, en dérogation à l'article 2.2.20.5.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas, tel que présenté sur les plans du projet 14223-1-R02, préparés par la compagnie Enseignes Montréal Néon, en date du 4 mars 2019.

« ADOPTÉE »

19-06-519 Dérogation mineure / 176, rue de l'Hôtel-de-Ville / Escalier extérieur en cour avant / Lot 1 546 220 / Zone H3-529 / CCU n° 19-05-65

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 176, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-05-65 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 176, rue de l'Hôtel-de-Ville, afin d'autoriser la construction d'un escalier extérieur en cour avant menant à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée en dérogation à l'article 2.3.6.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

19-06-520 Dérogation mineure / 3210, boulevard de la Gare, local 210 / Section de deux enseignes aux murs / Lot 4 325 304 / Zone C3-353 / CCU n° 19-05-67

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3210, boulevard de la Gare, local 210, afin d'autoriser pour deux enseignes aux murs, qu'une section soit installée devant une fenêtre en dérogation à l'article 2.2.20.5.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-05-67 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3210, boulevard de la Gare, local 210.

« ADOPTÉE »

19-06-521 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 18, rue Montgomery / Lot 1 830 265

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2019-00608 d'une résidence unifamiliale sur le lot 1 830 265;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 830 265 est de 851,5 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 85,2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 1 830 265 en 2019, lors de la demande du permis, est de 19 200 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 1 920 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.00;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 1 920 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-06-522 Adoption de second projet / Règlement n° 1778 / Agriculture urbaine

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 mai 2019 le premier projet de règlement n° 1778;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juin à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1778 intitulé :

« Règlement sur l'agriculture urbaine »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

19-06-523 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1711-01 / Somme exigible / Demande de révision / Inscription foncière

La conseillère M^{me} Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1711-01 modifiant le Règlement concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative portant sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription foncière afin de mettre à jour les différents tarifs et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-06-524 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1786 / Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1786 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-06-525 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 22 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-06-526 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-06-527 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-06-528 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 53 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe